



ZONE DE DISTRIBUTION : LABITARELLE

Conclusion sanitaire

2024

Limites de qualité bactériologique satisfaisantes. Références de qualité bactériologique non respectées (présence de bactéries coliformes).
Eau de bonne qualité physico-chimique hormis ponctuellement pour le paramètre coloration.
A noter la présence naturelle de radon. Les valeurs mesurées, bien que légèrement supérieures à la norme, ne nécessitent pas de mesures immédiates, mais des actions de réduction de ces teneurs doivent être envisagées.

Indicateur global de qualité

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages :
FORAGE COUIGNIER, LABITARELLE 1,
LABITARELLE 2, LABITARELLE 3. L'eau qui
l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 187
personnes sur 1 commune (GROS-CHASTANG). Le
responsable des installations est : « SYNDICAT
DES DEUX VALLEES ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter «
SYNDICAT DES DEUX VALLEES » qui assure
l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Bonne qualité. Références de qualité non respectées

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle
contamination des eaux par des bactéries pathogènes.
Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 10

Conformité : 100 %

Valeur maxi : 0 n/100 ml

Années prises en compte : 2023, 2024

NITRATES

A

Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets
domestiques et industriels. Le maximum réglementaire
est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 2

Valeur moyenne : 7,5 mg/L

Valeur maxi : 7,6 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de
substances différentes. Le maximum réglementaire est
0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés
et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà
de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau
peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 1

Conformité : 100 %

Nombre de substances recherchées : 177

Valeur maxi : 0 microgramme/L

Année prise en compte : 2023

Quelques conseils

ABSENCE



Après quelques jours d'absence,
laissez couler l'eau quelques
minutes avant de la boire.

TEMPÉRATURE



Consommez exclusivement l'eau du
réseau d'eau froide. Elle se conserve
au frais sans excéder 24 heures.

RÉSEAU PRIVÉ



Pour éviter tout risque de
contamination, il ne doit jamais y
avoir de connexion entre les
canalisations d'eau d'un puits ou
d'un récupérateur d'eau pluviale et
celles du réseau public.

PLOMB



Dans les habitats équipés de
tuyauteries en plomb, ou après
quelques jours d'absence, laissez
couler l'eau quelques minutes avant
de la boire.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

pH

Évaluation du caractère acide d'une eau. Le pH d'une
eau potable doit se situer entre 6,5 et 9.

Nombre de prélèvements : 5

Valeur moyenne : 7,88 unité pH

Valeur maxi : 8 unité pH

ALUMINIUM

Élément d'origine naturelle ou pouvant provenir du
procédé de traitement de l'eau. La valeur maximale
réglementaire est de 200 microgramme/L.

Pas de données disponibles

COLORATION

Référence de qualité ponctuellement non respectée

Nombre de prélèvements : 5

Valeur moyenne : 9,4 mg(Pt)/L

Valeur maxi : 47 mg(Pt)/L

RADON

Présence naturelle de radon

Gaz radioactif naturel issu de la dégradation de
l'uranium présent dans le sol et les roches, notamment
granitiques et volcaniques. Étant soluble, une partie du
radon formé dans le sol peut se dissoudre dans l'eau
souterraine. La référence de qualité est fixée à 100 Bq/L.

Nombre de prélèvements : 1

Valeur moyenne : 274 Bq/L

Valeur maxi : 274 Bq/L

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de
l'eau de votre commune sur le site
Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 12/03/2025

UDI 019001234

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30
paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une
limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du
paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle
des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont
pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas
représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone
concernée.